



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	11
Présents	6
Votants	11

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 28 novembre

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2024/37 -

Date de la convocation municipale : 20 novembre 2024

OBJET :

**Adhésion au plan
d'accélération de la
transition écologique
(PACTE) du Conseil
Départemental des
Bouches-du-Rhône.**

Présents :

Mmes Régine FARLIN – Sophie KERNEN - MM. André BERTERO – Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO – Jean de PALEVILLE

Absents excusés :

Mme Mélanie GALVEZ donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN
Mme Natacha GRISONI donne pouvoir à Mme Régine FARLIN
Mme Véronique LEFUR donne pouvoir à M. Stéphane LUCIBELLO
M. Alain BROUSSE donne pouvoir à M. Christian DENANS
M. Alain GRANDGIRARD donne pouvoir à M. Jean de PALEVILLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, dans son dispositif de financement d'aide aux communes 2024, lance le Plan d'Accélération de la Transition Ecologique (PACTE) afin de prolonger son engagement pour la transition écologique sur notre territoire.

Ce plan place la sobriété énergétique et la qualité environnementale en tête des priorités de financement des projets communaux.

Chaque commune portant le projet d'accélération de la transition écologique de son territoire et de ses habitants, peut s'engager volontairement dans ce Pacte, qui se fonde sur six engagements :

- Réduire la consommation et développer une production d'énergie,
- Réduire la consommation et restaurer le cycle de l'eau,
- Rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur,
- Préserver les ENS (Espaces Naturels Sensibles), la biodiversité et les paysages de Provence,
- Encourager les mobilités douces et les transports à faible émission,
- Restaurer le lien homme-nature.

Ces **mesures** correspondent **aux valeurs** soutenues par **la commune d'AURONS**, c'est pourquoi M. le Maire propose à son Conseil Municipal d'y adhérer.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- **ADHÈRE** au Plan d'Accélération de la Transition Ecologique (PACTE) du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.
- **APPROUVE** la charte d'engagement pour le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dispositif.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de Séance



Christian DENANS

Le Maire d'AURONS



André BERTERO

Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.